

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 10 septembre 2019

Délibération n° 46 - 2019 relative à la désignation d'un membre enseignant à la commission des statuts

VU l'article 5 du règlement intérieur de l'URCA,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la désignation d'un membre enseignant à la commission des statuts.

Est élu dans le collège « Professeurs » :

- M. Arnaud COUTANT 18 voix, élu
- Mme Marie-Pierre LARVOR 8 voix
- M. Abdellilah 5 voix

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : **1 8 SEP. 2019**

Document mis en ligne le : **1 8 SEP. 2019,**